

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 JUIN 2023

**ÉLECTIONS SÉNATORIALES –
ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉMENTAIRES
ET DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

PROCÈS-VERBAL

Sommaire

I Séance.....	3
II Ordre du jour.....	4
III Délibérations.....	5
IV Débats.....	11

I Séance

Conseil municipal du 9 juin 2023

Séance ouverte à 14h et levée à 15h22.

Convocation : 2 juin 2023

Présidents de séance:

- Mme Johanna ROLLAND – Maire de Nantes

Secrétaire de séance:

- M. Alassanne GUISSÉ

Quorum: 35

Présents et absents:

Délibération n°1

Sont présents : M. ASSEH, Mme NAULIN, M. REBOUH, Mme BASSAL, M. RIOM, Mme BERTU, M. BOLO, Mme RODRIGUEZ, M. SEASSAU, Mme VITOUX, M. QUÉRO, Mme HAKEM, M. LE TEUFF, Mme COLLINEAU, Mme BASSANI, M. CHATEAU, M. MARAIS, Mme BIR, M. CITEAU, Mme BENÂTRE, M. GUISSÉ, Mme LANGLOIS, M. PROCHASSON, M. COCOTIER, Mme SOTTER, Mme LEFRANC, M. DANTEC, M. OUGGOURNI, M. TALLEDEC, M. FOURNIER, M. TRICHET, M. PASCOUUAU, Mme GOUEZ, Mme FIGULS, Mme COPPEY, M. BOULÉ, Mme VIALARD, M. SALECROIX, M. GUINÉ, M. JOUIN, Mme BOURDON, Mme VAN GOETHEM, Mme AMROUCHE, Mme GUERRA, Mme GARNIER, M. BAINVEL, M. RICHARD, M. HUCHET, M. BELHAMITI, Mme EL HAÏRY, M. CHOMBART DE LAUWE, Mme FERREIRA, M. GRENIER, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD.

Absents et excusés : M. SALAÛN (pouvoir à M. Bolo), Mme BONAMY (pouvoir à Mme Vitoux), Mme ROBERT (pouvoir à Mme Benâtre), Mme BLIN (pouvoir à M. Salecroix), Mme COUSSINET (pouvoir à M. Boulé), M. MARTIN (pouvoir à M. Citeau), M. THIRIET (pouvoir à Mme Garnier), Mme WEISS (pouvoir à M. Chombart de Lauwe), Mme OPPELT (pouvoir à M. Huchet), Mme PIAU (pouvoir à Mme Bertu), M. AZZI (pouvoir à Mme Coppey), Mme BOISRAMÉ (pouvoir à Mme Collineau), Patrice BOUTIN (pouvoir à M. Ouggourni).

Absents : /

Délibération n°2

Sont présents : M. ASSEH, Mme NAULIN, M. REBOUH, Mme BASSAL, M. RIOM, Mme BERTU, M. BOLO, Mme RODRIGUEZ, M. SEASSAU, Mme VITOUX, M. QUÉRO, Mme HAKEM, M. LE TEUFF, Mme COLLINEAU, Mme BASSANI, M. CHATEAU, M. MARAIS, Mme BIR, M. CITEAU, Mme BENÂTRE, M. GUISSÉ, Mme LANGLOIS, M. PROCHASSON, M. COCOTIER, Mme SOTTER, Mme LEFRANC, M. DANTEC, M. OUGGOURNI, M. TALLEDEC, M. FOURNIER, M. TRICHET, M. PASCOUUAU, Mme GOUEZ, Mme FIGULS, Mme COPPEY, M. BOULÉ, Mme VIALARD, M. SALECROIX, M. GUINÉ, M. JOUIN, Mme BOURDON, Mme VAN GOETHEM, Mme AMROUCHE, Mme GUERRA, Mme GARNIER, M. BAINVEL, M. RICHARD, M. HUCHET, M. BELHAMITI, Mme EL HAÏRY, M. CHOMBART DE LAUWE, Mme FERREIRA, M. GRENIER, Mme BROSSEAU, M. BROCHARD, M. AZZI, Mme BOISRAMÉ.

Absents et excusés : M. SALAÛN (pouvoir à M. Bolo), Mme BONAMY (pouvoir à Mme Vitoux), Mme ROBERT (pouvoir à Mme Benâtre), Mme BLIN (pouvoir à M. Salecroix), Mme COUSSINET (pouvoir à M. Boulé), M. MARTIN (pouvoir à M. Citeau), M. THIRIET (pouvoir à Mme Garnier), Mme WEISS (pouvoir à M. Chombart de Lauwe), Mme OPPELT (pouvoir à M. Huchet), Mme PIAU (pouvoir à Mme Bertu), Patrice BOUTIN (pouvoir à M. Ouggourni).

Absents : /

II Ordre du jour

N°	Objet	Délibérations (page)	Débats (page)	Rapporteur
1	Élections sénatoriales – Élection des délégués supplémentaires et des délégués suppléants du conseil municipal.	6	12	Mme la Maire
2	Motion de soutien à Yannick Morez, Maire de Saint Brévin, et pour dire stop aux violences faites aux élus.	9	14	M. ASSEH

III Délibérations

Délibération n°1

Conseil municipal du 9 juin 2023

Élections sénatoriales – Élection des délégués supplémentaires et des délégués suppléants du conseil municipal

Exposé

Le renouvellement des mandats des sénateurs élus le 24 septembre 2017 dans le département de Loire-Atlantique interviendra le 24 septembre 2023, conformément au décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

S'agissant d'un scrutin au deuxième degré, il appartient à chaque Conseil municipal du département, de désigner le collège des grands électeurs appelés à voter pour des listes de candidats, selon le scrutin à la proportionnelle à un tour.

Pour la Ville de Nantes, ce collège sera composé, conformément aux dispositions du Code électoral :

- des 69 conseillers municipaux qui sont délégués de droit, étant entendu que les conseillers municipaux exerçant également un mandat de député, de sénateur, de conseiller régional ou de conseiller départemental au sein de la circonscription électorale seront remplacés par les personnes qu'ils ont proposées (article L. 287) ;
- de 363 délégués supplémentaires – soit un par tranche entière de 800 habitants au-dessus de 30 000 habitants (article L. 285) ;
- de 89 délégués suppléants appelés à remplacer les délégués de droit ou les délégués supplémentaires en cas d'empêchement de ces derniers – soit 3 sièges auxquels s'ajoutent 1 siège par fraction complète de 5 délégués supplémentaires et de droit (article L.286).

L'élection des délégués supplémentaires et des délégués suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur au nombre de sièges de délégués et de suppléants à pourvoir. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe (article L. 289).

Un conseiller municipal empêché d'assister à la séance, au cours de laquelle sont élus les délégués supplémentaires et les délégués suppléants, peut donner à un autre conseiller municipal pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir qui est toujours révocable (article L. 289).

Il appartient donc au Conseil municipal de désigner ces délégués, conformément au décret du n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des Conseils municipaux et à l'arrêté préfectoral du 25 mai 2023 indiquant le nombre de délégués supplémentaires et de suppléants à élire et le mode de scrutin applicable.

A l'issue du scrutin et du dépouillement, il sera procédé à la proclamation des délégués supplémentaires et suppléants de façon distincte, les candidats étant proclamés élus délégués supplémentaires ou suppléants dans l'ordre de présentation, c'est-à-dire dans l'ordre où ils sont portés sur les listes déposées.

Il appartiendra enfin aux conseillers municipaux délégués de droit de faire connaître, à l'issue du scrutin, la liste sur laquelle seront désignés les suppléants qui les remplaceraient au scrutin du 24 septembre 2023, en cas d'empêchement.

Le conseil municipal est invité à procéder aux opérations électorales.

Bureau électoral

Conformément à l'article R. 133 du code électoral, la présidence en est assurée par la maire, ou à défaut par un adjoint ou conseiller présent dans l'ordre du tableau. Il est constitué des deux membres présents les plus âgés et des deux membres présents les plus jeunes.

Sont donc appelés à composer le bureau :

- Mme Emilie BOURDON ;
- Mme Mahaut BERTU ;
- M. François PROCHASSON ;
- Mme Marie-Annick BENÂTRE.

Par ailleurs, M. Alassane GUISSÉ a été désigné en tant que secrétaire de séance et peut prendre part aux délibérations du bureau électoral.

Dépôt des listes

3 listes ont été déposées par des conseillers ou groupes de conseillers municipaux :

- la liste « de la Gauche et Écologistes » ;
- la liste « les élus Démocrates et Progressistes » ;
- la liste « Union de la Droite et du Centre ».
-

Sur les bulletins de vote, ne figurent que le titre complet de la liste et le nom du candidat tête de liste, les listes complètes de candidats étant affichées dans la salle.

Le Conseil,

1. procède aux opérations électorales mentionnées ci-dessus dont les résultats suivent :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	69
- Bulletins nuls.....	0
- Bulletins blancs.....	0
- Nombre de suffrages valablement exprimés.....	69

Ont obtenu:

- liste « de la Gauche et Écologistes »	56 voix ;
- liste « Union de la Droite et du Centre ».....	8 voix ;
- liste « les élus Démocrates et Progressistes ».....	5 voix.

2. attribue les sièges selon le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne :
- 295 sièges de délégués supplémentaires et 73 sièges de délégués suppléants pour la liste « Gauche et Ecologistes » ;
 - 42 sièges de délégués supplémentaires et 10 sièges de délégués suppléants pour la liste « Union de la Droite et du Centre » ;
 - 26 sièges de délégués supplémentaires et 6 sièges de délégués suppléants pour la liste « Démocrates et progressistes ».

Vœu

Conseil municipal du 9 juin 2023

Motion de soutien à Yannick Morez, Maire de Saint-Brévin, et pour dire stop aux violences faites aux élus.

La Communauté des Maires, des Présidents d'intercommunalités et des élus locaux de Loire-Atlantique unie souhaite rendre hommage à leur collègue maire de Saint-Brévin, Yannick MOREZ, qui a pris la lourde et douloureuse décision de démissionner de son mandat et de quitter sa commune de cœur.

Sa décision a été prise à la suite de l'incendie criminel qu'il a subi et sous la pression de menaces intolérables et quotidiennes d'opposants d'extrême droite au Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile.

Au-delà de la forte émotion suscitée par cette violence extrême, nous voulons rappeler l'urgence à protéger les élus locaux de la République et de dire collectivement « STOP » aux ennemis de la démocratie locale et de la République ! Cette nouvelle agression est un révélateur de l'impuissance publique croissante et de la montée de la violence dans notre société.

Tags insultants sur les murs de nos mairies ou de nos maisons, harcèlements sur les réseaux sociaux, menaces de mort, agressions physiques, outrages, insultes et maintenant incendie criminel. Ensemble, les élus des communes et intercommunalités de Loire-Atlantique, nous souhaitons dénoncer ces agissements contraires à l'exercice de la démocratie.

Ces ennemis de la démocratie préfèrent le despotisme de la violence et de la force. Ces ennemis de la démocratie préfèrent l'égoïsme à la volonté générale. Ces ennemis de la démocratie méprisent notre mandat local qui nous a été confié par nos concitoyens. Ces ennemis de la démocratie préfèrent la haine, à la liberté d'expression, au respect d'autrui et à la tolérance.

Jusqu'ici la démocratie locale restait à peu près préservée. Aujourd'hui, les violences faites aux élus locaux ne cessent d'augmenter. Il y a les agressions externes mais aussi internes à nos conseils municipaux, alimentées par un débat démocratique national de plus en plus déplorable et violent. Nous appelons à retrouver rapidement et collectivement le chemin d'une démocratie apaisée, respectueuse et exemplaire.

Ces violences sont aussi renforcées par le sentiment d'impunité des auteurs d'agressions, avec en cause la lenteur de la Justice et l'absence de poursuite pénale par manque de moyens.

Même si le maire reste l' élu préféré, car il est un habitant parmi les habitants, confrontés plus que quiconque au quotidien des Français, cette impunité a pour conséquence directe de nuire à notre fonction et désacralise notre mandat de maire et d' élu local ! Et les rares fois où il y a une condamnation, les peines appliquées ne sont pas à la hauteur.

La souffrance des élus locaux n'est pas acceptable, comme celle de leurs familles, qui aussi subissent ces violences. La santé mentale et psychologique des élus doit être prise aussi au sérieux, comme pour toute victime, avec la nécessité d'un accompagnement psychologique adapté et financé par l'Etat.

Par cette motion, nous ne demandons pas un traitement de faveur, mais tout simplement une justice rapide, dissuasive et réparatrice. Agresser un maire, ou tout élu issu du suffrage universel, c'est aussi s'attaquer aux valeurs fondamentales de la France : la démocratie, la République et nos institutions.

Plus largement, nous restons profondément convaincus que toutes les missions de service public sont en danger si nous ne luttons pas plus fortement contre toutes ces agressions envers nos enseignants, nos sapeurs-pompiers, notre police ou la gendarmerie, nos personnels de santé mais aussi nos CCAS, nos agents municipaux pour lesquels nous demandons plus de respect à tous nos concitoyens.

La « Tolérance Zéro » doit être appliquée.

La montée de la défiance envers les élus locaux est aussi renforcée par l'attitude consumériste de nombre de citoyens, en tant que « consommateurs de services publics ».

Le maire était auparavant considéré comme un « mandataire social » gérant les affaires de la cité au nom de l'intérêt général. Il se retrouve désormais aux prises avec des citoyens qui, pour certains exigent de lui qu'il « manage » la commune et pour d'autres, qu'il rende des comptes, tout le temps et en toute transparence.

Nous avons ici un vrai défi de société à résoudre et une véritable pédagogie à développer sur la notion d'engagement au service de l'intérêt général.

Enfin, nous renouvelons aussi notre appel à mener un travail conjoint avec l'Exécutif et la Justice pour apporter des réponses à la hauteur des enjeux. Entre la prévention et le suivi pénal, tout doit être mis en œuvre : c'est désormais une urgence absolue.

La conséquence directe de ces violences, de la complexité grandissante de la fonction de maires ou encore de ces attitudes consuméristes est une explosion des démissions des élus locaux !

En France, on dénombre déjà plus de 1 300 maires démissionnaires et sur le département de Loire-Atlantique, près de 1 050 élus communaux tous confondus, maires, adjoints et élus locaux, ont rendu leur écharpe tricolore. C'est inédit et très inquiétant. En comparaison avec le mandat précédent de 2014 à 2020, 880 démissions avaient été enregistrées en six ans.

Avec cette hémorragie, c'est bien la démocratie locale qui est en danger et la situation ne cesse de s'aggraver. Sans élus, il n'y a plus de démocratie.

Alors nous disons « STOP » ensemble à toute violence contre la démocratie et les élus locaux.

Mais dès ce jour, nous réitérons publiquement notre plein et entier soutien à Yannick Morez. Encore une fois, rien ne justifie cet acte extrêmement grave. Toutes les associations d'élus sont à la disposition du maire, comme de tout élu visé par une agression, pour le soutenir plus que jamais dans cette épreuve.

Nous espérons aussi que les pouvoirs publics tous réunis, du préfet, du sous-préfet à toutes les instances de l'Etat, de la Justice à nos forces de sécurité, accompagnés de nos sénateurs et de nos députés, sauront apporter les réponses et prendre les mesures pour que notre démocratie ne soit plus mise à mal par le comportement de certains, y compris sur les réseaux sociaux.

Est en jeu la pérennité de nos services publics et de nos communes pour que celles et ceux qui les font vivre continuent à s'y investir avec le même dévouement.

Le Conseil approuve, à l'unanimité

IV Débats

La séance est ouverte à 14 heures.

M. ASSEH, Adjoint – Chers collègues, je vais faire l'appel.

M. ASSEH, Adjoint, procède à l'appel.

Mme la MAIRE : Merci. S'il vous plaît.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, au lendemain des faits atroces qui se sont déroulés à Annecy, je souhaite exprimer, au nom de la Ville de Nantes, au nom de notre Conseil municipal, tout notre soutien et toute notre solidarité. Nos pensées vont aux victimes et à leurs familles, aux enfants naturellement et à leurs parents. C'est un drame atroce, effroyable, inimaginable. Nous nous associons évidemment à l'émotion de toute une ville, mais nous nous associons aussi à l'émotion de tout notre pays, et attendons avec espoir des nouvelles de l'état de santé des victimes.

Je sais que nous partageons ici à Nantes, dans l'enceinte de ce Conseil municipal, toutes et tous, à l'unanimité, cette vive émotion. Et c'est donc au nom de tout le Conseil municipal de Nantes que j'adresse un message de soutien, que nous adressons un message de soutien aux victimes et à leurs familles.

Merci. Je vous propose que nous puissions démarrer l'ordre du jour de notre Conseil. Nous avons d'abord à désigner un secrétaire de séance. Je propose Alassane Guissé.

Mme la MAIRE donne lecture du dossier intitulé :

Élections sénatoriales – Élection des délégués supplémentaires et des délégués suppléants du conseil municipal

Mme la MAIRE – Nous allons donc, chers collègues, pouvoir passer au premier point de notre ordre du jour, qui concerne, comme vous les savez, les élections sénatoriales, l'élection des délégués supplémentaires et des délégués suppléants. Je vais d'abord rappeler quelques-uns des éléments de contenu et de déroulé de ce scrutin. Il s'agit de désigner les délégués supplémentaires et les délégués suppléants du Conseil municipal en vue des élections des sénateurs qui se dérouleront le 24 septembre 2023, conformément au décret du 6 avril portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

Je rappelle que le collège électoral de la Ville de Nantes sera composé de 69 élus municipaux délégués de droit, de 363 délégués supplémentaires et de 89 délégués suppléants. Je rappelle que l'élection des délégués supplémentaires et suppléants a lieu sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle, avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent être incomplètes et les listes sont paritaires.

Je rappelle enfin que cette élection a lieu sans débat et au scrutin secret. Les bulletins et les enveloppes ont été déposés sur table. Un conseiller municipal empêché d'assister à la séance peut donner à un autre conseiller pouvoir écrit de voter en son nom. Je vais demander à cet instant aux conseillers titulaires d'un pouvoir de vérifier qu'ils disposent bien du matériel électoral de leur mandant.

Enfin, je rappelle que chaque membre du Conseil est tenu de faire connaître la liste sur laquelle il souhaite que soit désigné son suppléant en cas d'empêchement lors des élections du 24 septembre. Je précise que les huissiers font circuler une liste à cet effet dans l'enceinte de notre Conseil.

Chers collègues, trois listes ont donc été déposées :

- liste « De la Gauche et des Écologistes » ;
- liste « Union de la Droite et du Centre » ;
- liste « Les Élus Démocrates et Progressistes ».

Les listes complètes sont consultables au fond de la salle.

Est-ce qu'il y a d'autres listes ? Pas d'autre liste ? Nous allons donc pouvoir passer à la constitution du Bureau électoral. Je rappelle que le Bureau électoral est composé de la maire, des deux conseillers municipaux présents les plus jeunes et des deux conseillers municipaux présents les plus anciens.

Notre Bureau électoral sera donc constitué d'Émilie Bourdon, Mahaut Bertu, François Prochasson et Marie-Annick Benâtre, qui seront donc appelés à procéder au dépouillement et à signer les procès-verbaux. S'il n'y a pas de question particulière, nous allons pouvoir ouvrir les opérations de vote.

Il est procédé au vote.

Mme la MAIRE – Très bien, chers collègues, je vous demande de vous asseoir s'il vous plaît pour faire un petit point. Alors, un petit point d'explication de la situation. Nous avons donc procédé au vote, comme chacune et chacun a pu le constater.

Une élue de notre Conseil municipal s'est trompée dans son vote. J'ai donc une demande d'un des groupes de pouvoir procéder à un nouveau vote puisqu'à priori c'est la seule solution juridique que nous avons pour que tout soit bien conforme.

J'ai indiqué que j'étais évidemment tout à fait disposée à ce que nous puissions le faire, aucun souci démocratique de ce point de vue là, mais qu'avant de le faire, je veux confirmation par les services juridiques de la Ville que tout cela est totalement conforme, raccord, précis et rigoureux d'un point de vue du droit.

J'ai donc demandé aux services juridiques de formaliser cela et au directeur général des services de le valider. Donc je suspends la séance quelques minutes, le temps que les services... que je remercie pour leur professionnalisme et la manière dont ils vont nous aider à cette situation. La séance est suspendue quelques minutes.

La séance est suspendue, puis reprise.

Mme la MAIRE – Très bien. Chers collègues, je vous propose de vous asseoir, on va reprendre notre séance. Merci. Donc je redis d'un mot quelle est la situation, avant de dire la réponse de la Préfecture, mais pour la bonne compréhension de celles et ceux qui ne sont pas dans l'enceinte de cette salle et qui suivent nos débats. Donc, nous avons procédé, conformément à la loi, au vote pour la désignation des électeurs pour les élections sénatoriales.

À l'issue... à l'issue du déroulé du scrutin, une élue d'un des groupes de l'opposition ou de la minorité municipale a fait savoir qu'elle s'était trompée dans ce vote. Ce groupe m'a donc demandé s'il était possible de revoter. J'ai évidemment souhaité que nous puissions nous adresser aux services de la Préfecture pour pouvoir collectivement naturellement nous en tenir au droit et à la réglementation en vigueur. Le responsable du bureau des élections de la Préfecture, confirmé par la voix du secrétaire général de la Préfecture, indique qu'il n'est en aucun cas possible de revoter.

Je confirme donc que les opérations de scrutin au niveau du vote sont closes, que nous allons désormais procéder au dépouillement, et j'invite les membres du Bureau électoral tels qu'indiqués en début de séance à se déplacer pour pouvoir procéder au dépouillement. Merci.

Les membres du Bureau électoral procèdent au dépouillement.

Mme la MAIRE – Très bien, chers collègues, je vais donc proclamer les résultats.

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 69
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 69.

Ont obtenu :

- liste de la Gauche et des Écologistes : 56 voix ;
- liste Union de la Droite et du Centre : 8 voix ;
- liste les Élus Démocrates et Progressistes : 5 voix.

Attribution des sièges : après application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne et conformément à l'article R. 144 du Code électoral :

- la liste de la Gauche et des Écologistes obtient 295 sièges de délégués supplémentaires et 73 sièges de délégués suppléants ;
- la liste Union de la Droite et du Centre obtient 42 sièges de délégués supplémentaires et 10 sièges de délégués suppléants ;
- la liste les Élus Démocrates et Progressistes obtient 26 sièges de délégués supplémentaires et 6 sièges de délégués suppléants.

M. ASSEH, Adjoint, donne lecture du dossier intitulé :

Motion de soutien à Monsieur Yannick Morez à l'initiative de l'Association des Maires de France en Loire-Atlantique

Mme la MAIRE – Je vous propose, chers collègues, que nous passions au dernier point que nous avons à l'ordre du jour cet après-midi, et je donne la parole à Bassem Asseh.

M. ASSEH, Adjoint – Madame la Maire, chers collègues, il s'agit d'une motion de soutien à Monsieur Yannick Morez, à l'initiative de l'AMF Loire-Atlantique, l'Association des Maires de France en Loire-Atlantique.

La communauté des maires, des présidents d'intercommunalités et des élus de Loire-Atlantique unis, souhaite rendre hommage à leur collègue maire de Saint-Brévin Yannick Morez qui a pris la lourde et douloureuse décision de démissionner de son mandat et de quitter sa commune de cœur.

Sa décision a été prise à la suite de l'incendie criminel qu'il a subi et sous la pression de menaces intolérables et quotidiennes d'opposants d'extrême droite au Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile.

Au-delà de la forte émotion suscitée par cette violence extrême, nous voulons rappeler l'urgence à protéger les élus locaux de la République et de dire collectivement stop aux ennemis de la démocratie locale et de la République. Cette nouvelle agression est un révélateur de l'impuissance publique croissante et de la montée de la violence dans notre société.

Tags insultants sur les murs de nos mairies et de nos maisons, harcèlement sur les réseaux sociaux, menaces de mort, agressions physiques, outrages, insultes et maintenant incendies criminels : ensemble, les élus des communes et intercommunalités de Loire-Atlantique, nous souhaitons dénoncer ces agissements contraires à l'exercice de la démocratie.

Ces ennemis de la démocratie préfèrent le despotisme de la violence et de la force, ces ennemis de la démocratie préfèrent l'égoïsme à la volonté générale. Ces ennemis de la démocratie méprisent notre mandat local qui nous a été confié par nos concitoyens. Ces ennemis de la démocratie préfèrent la haine à la liberté d'expression, au respect d'autrui et à la tolérance.

Jusqu'ici, la démocratie locale restait à peu près préservée. Aujourd'hui, les violences faites aux élus locaux ne cessent d'augmenter. Il y a les agressions externes, mais aussi internes à nos Conseils municipaux, alimentés par un débat démocratique national de plus en plus déplorable et violent. Nous appelons à retrouver rapidement et collectivement le chemin d'une démocratie apaisée, respectueuse et exemplaire.

Ces violences sont aussi renforcées par le sentiment d'impunité des auteurs d'agressions, avec en cause la lenteur de la justice et l'absence de poursuites pénales par manque de moyens. Même si le maire reste l' élu préféré car il est un habitant parmi les habitants, confronté plus que quiconque au quotidien des Français, cette impunité a pour conséquence directe de nuire à notre fonction et désacralise notre mandat de maire et d' élu local. Et les rares fois où il y a une condamnation, les peines appliquées ne sont pas à la hauteur.

La souffrance des élus locaux n'est pas acceptable, comme celle de leurs familles qui elles aussi subissent ces violences. La santé mentale et psychologique des élus doit être prise aussi au sérieux comme pour toute victime avec la nécessité d'un accompagnement psychologique adapté et financé par l'État.

Par cette motion, nous ne demandons pas un traitement de faveur mais tout simplement une justice rapide, dissuasive et réparatrice. Agresser un maire ou tout élu issu du suffrage universel, c'est aussi s'attaquer aux valeurs fondamentales de la France, la démocratie, la République et nos institutions.

Plus largement, nous restons profondément convaincus que toutes les missions de service public sont en danger si nous ne luttons pas plus fortement contre toutes ces agressions envers nos enseignants, nos sapeurs-pompiers, notre police ou la

gendarmerie, nos personnels de santé mais aussi les CCAS, nos agents municipaux pour lesquels nous demandons plus de respect à tous nos concitoyens. La tolérance zéro doit être appliquée.

La montée de la défiance envers les élus locaux est aussi renforcée par l'attitude consumériste de nombre de citoyens en tant que « consommateurs de service public ». Le maire était auparavant considéré comme un « mandataire social » gérant les affaires de la cité au nom de l'intérêt général. Il se retrouve désormais aux prises avec des citoyens qui pour certains exigent de lui qu'il « manage la commune », et pour d'autres qu'il rende des comptes tout le temps et en toute transparence.

Nous avons ici un vrai défi de société à résoudre et une véritable pédagogie à développer sur la notion d'engagement au service de l'intérêt général.

Enfin, nous renouvelons aussi notre appel à mener un travail conjoint avec l'exécutif et la justice pour apporter des réponses à la hauteur des enjeux. Entre la prévention et le suivi pénal, tout doit être mis en œuvre. C'est désormais une urgence absolue.

La conséquence directe de ces violences, de la complexité grandissante de la fonction de maire, ou encore de ces attitudes consuméristes, est une explosion des démissions des élus locaux. En France, on dénombre déjà plus de 1 300 maires démissionnaires, et sur le département de Loire-Atlantique près de 1 050 élus communaux tous confondus – maires, adjoints et élus locaux – ont rendu leur écharpe tricolore. C'est inédit et très inquiétant. En comparaison avec le mandat précédent de 2014 à 2020, 880 démissions avaient été enregistrées en six ans. Avec cette hémorragie, c'est bien la démocratie locale qui est en danger, et la situation ne cesse de s'aggraver. Sans élus, il n'y a plus de démocratie.

Alors nous disons stop, ensemble, à toute violence contre la démocratie et les élus locaux. Mais dès ce jour nous réitérons publiquement notre plein et entier soutien à Yannick Morez. Encore une fois, rien ne justifie cet acte extrêmement grave. Toutes les associations d'élus sont à la disposition du maire comme de tout élu visé par une agression, pour le soutenir plus que jamais dans cette épreuve.

Nous espérons aussi que les pouvoirs publics tous réunis, du préfet, du sous-préfet, à toutes les instances de l'État, de la justice, et nos forces de sécurité accompagnées de nos sénateurs et de nos députés sauront apporter les réponses et prendre les mesures pour que notre démocratie ne soit plus mise à mal par le comportement de certains, y compris sur les réseaux sociaux. Est en jeu la pérennité de nos services publics et de nos communes pour que celles et ceux qui les font vivre continuent à s'y investir avec le même dévouement. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix. Madame Garnier.

Mme Garnier, conseillère municipale – Oui, merci Madame la Maire. Juste un mot rapide pour dire qu'avec les élus de la droite et du centre, nous voterons solennellement cette motion de soutien qui est présentée et portée par l'AMF 44, l'Association des maires ruraux, et que tous les Conseils municipaux de Loire-Atlantique présenteront ou ont déjà présentée dans leur Conseil municipal.

Juste un mot rapide pour dire que nous condamnons et nous condamnerons toujours toutes les violences, et en particulier les violences faites aux élus. Nous les condamnons quand elles viennent de l'extrême droite, Madame la Maire, sans aucune ambiguïté, et nous les condamnons de la même manière quand elles viennent de l'extrême gauche, ou d'ailleurs.

Nous souhaitons simplement redire notre plein et entier soutien à Yannick Morez. S'attaquer à un élu, ça a été dit dans le vœu, c'est s'attaquer à notre démocratie, et nous souhaitons simplement joindre notre voix à la vôtre pour dire aujourd'hui qu'à travers Yannick Morez, c'est notre République qui est attaquée. Et avoir une pensée pour l'ensemble des élus qui ont fait l'objet d'agressions, que ce soient des insultes, des agressions verbales, des violences physiques ou plus grave, avec ce qui est arrivé à Yannick Morez.

Juste un mot en terminant pour parler justice. Nous avons cosigné avec vous, Madame la Maire, avec l'ensemble des parlementaires de cette assemblée, un courrier récemment. Je crois qu'il est essentiel que la justice fasse toute la lumière sur cette affaire. Évidemment, elle ne réparera pas le traumatisme subi par Yannick Morez, mais elle se doit de sanctionner avec la plus grande sévérité ce qui s'est passé, sans quoi c'est notre République, notre démocratie locale, l'ensemble des élus locaux que nous sommes, des Maires que vous êtes, qui seront remis en question dans leurs différentes fonctions et dans l'incarnation qu'ils portent dans chacune de nos communes. Merci.

Mme la MAIRE – Merci. Sarah El Haïry.

Mme EL HAÏRY, conseillère municipale – Merci beaucoup Madame le Maire. Puisque les débats sont ouverts, simplement pour rappeler que notre groupe s'associera naturellement à ce vœu. À aucun moment nous ne devons banaliser ni violence verbale, ni agression, ni menaces, ni insultes, nulle part, contre les élus, contre leurs familles, contre en réalité toutes les personnes qui portent une part d'autorité, de régulation dans notre pays, contre personne. Je crois que notre Conseil municipal s'apprête à voter à l'unanimité ce vœu, et je crois que ça le sort grandi. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Marie Vitoux.

Mme VITOUX, conseillère municipale – Merci beaucoup. Comme l'ensemble des élus de cette assemblée, notre groupe réitère son soutien à Yannick Morez pour l'attentat dont il a été victime il y a quelque temps. Nous condamnons effectivement fermement cette agression et réaffirmons qu'un élu ou une élue ne devrait pas voir son domicile, et encore moins son intégrité physique, ainsi menacé.

Plus globalement, on voulait aussi apporter notre soutien à l'ensemble des élus de Saint-Brévin qui soutiennent, que ce soit dans l'opposition ou dans la majorité, le projet de centre d'accueil de demandeurs d'asile sur le territoire de la commune, et nous saluons le courage des élus qui portent ce projet malgré ces intimidations et ces violences, et nous n'hésiterons pas effectivement à nous mobiliser de nouveau à leurs côtés pour défendre cet engagement municipal humaniste.

Il ne faut pas oublier que ces agissements, ils s'inscrivent aussi dans un contexte de montée de l'extrême droite et des intimidations qui sont perpétrées par des groupuscules. Encore hier à Annecy, on a vu un certain nombre de personnes hurler des propos que je ne reprendrai pas dans cette assemblée mais qui sont des menaces de mort à l'égard de personnes qui sont sur notre territoire. On a, pas plus tard qu'il y a encore quelques semaines ici à Nantes, des menaces qui ont été proférées à l'encontre d'associations qui sont sur le territoire de la ville.

Et donc il est urgent de faire bloc toutes et tous ensemble pour lutter contre la prolifération de ces idéologies qui sont d'abord et avant tout basées sur la haine et la xénophobie. Enfin, nous demandons collectivement à l'État de prendre sa responsabilité dans les projets qu'il engage, et notamment le Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile à Saint-Brévin qui était souhaité et demandé par l'État, puisque l'accueil digne des personnes migrantes et la défense des droits fondamentaux doivent être notre exigence collective. Merci beaucoup.

Mme la MAIRE – Merci. Robin Salecroix.

M. SALECROIX, Conseiller municipal – Bonjour à tous. Madame la Maire, chers collègues, la démission de Yannick Morez de son mandat de maire est – cela a été rappelé – une alerte au plus haut degré pour tout ce que représente la République, et en tant qu'élus du groupe Gauche commune nous approuvons bien évidemment sans équivoque la motion de soutien présentée.

Nous condamnons sans réserve aucune toutes les violences, d'où qu'elles viennent, à l'encontre de nos concitoyens, des élus comme de tous les représentants et agents du service public. Parce que cette démission fait suite à l'attentat qui a frappé Yannick Morez et sa famille, parce que cette attaque succédait à un enchaînement de manifestations haineuses et de menaces directes, nous déplorons l'absence de réponse adéquate de l'État et son silence coupable comme seul résultat des appels à l'aide du maire.

Cette séquence, cela a été également rappelé, intervient dans un temps long de reflux de l'État. Trop souvent, les conséquences des décisions prises reposent sur les maires et leurs équipes, premiers représentants de la République sur le terrain sans appui véritable. Ce fut encore le cas ici avec un projet de centre d'accueil de demandeurs d'asile.

L'isolement vécu par Yannick Morez n'est que la partie visible d'une défaite insidieuse à grande échelle. Or, les ennemis de notre démocratie, les destructeurs de notre contrat social sont connus. Ici, il s'agit de responsables et de militants d'extrême droite. Ils étaient d'ailleurs présents pendant toutes ces semaines de campagne de haine à Saint-Brévin. Poussés par leur haine des institutions et du devoir qui est le nôtre d'accueillir les demandeurs d'asile, ils ont créé ce climat délétère qui a accablé la ville dans le but avéré d'intimider les représentants locaux de la République.

Leurs discours ont, sans doute possible, encouragé leurs soutiens à passer à l'acte et à mettre en danger de mort Yannick Morez et ses proches. L'irresponsabilité des porte-parole de l'extrême droite n'a d'égale que leur double jeu : la lâcheté des attentats et la sornioiserie de leurs propos.

Nous appelons à une justice ferme, qui punisse sans transiger les auteurs de la tentative de crime, et frappe d'inéligibilité celles et ceux qui les ont inspirés. Nous attendons de chaque élu animé des sentiments républicains une condamnation nette et sans appel des manifestations haineuses de Saint-Brévin et de leurs conséquences mortifères pour la République et la démocratie.

Nous réitérons à Yannick Morez, maire de Saint-Brévin, notre soutien dans l'épreuve qu'il traverse pour avoir défendu les valeurs universelles de notre République, ainsi qu'à toutes et tous les élus locaux qui œuvrent dans le sens de l'accueil digne et de l'intégration. Je vous remercie de votre attention.

Mme la MAIRE – Merci. Ronan Dantec.

M. DANTEC, Conseiller municipal – Oui, merci Madame la Maire. Je crois qu'effectivement, la démission de Yannick Morez est un véritable signal d'alarme, et c'est vrai, le texte le dit bien, qu'on a aujourd'hui une dégradation du travail des

élus locaux qui sont moins respectés dans une société où s'exacerbent les conflits et les tensions, et qu'effectivement il s'agit aujourd'hui de revaloriser l'action des élus locaux, de mieux les protéger. Et je crois que la question du statut des élus locaux est aussi un des enjeux qui est sur la table et sur laquelle les législateurs devront intervenir.

Ensuite, Yannick Morez a démissionné pour des raisons extrêmement précises. Pas uniquement sur un contexte. Il a démissionné parce qu'il faisait le travail républicain du maire qui était l'application de la décision de l'État, en l'occurrence autour du CADA. Et c'est bien le non-soutien de l'État par rapport au fait que lui, quelles que soient ses opinions politiques, il était en train d'appliquer de manière républicaine les décisions de l'État, c'est ça qui l'a amené à démissionner. Ça, il ne faut pas l'oublier.

Je regrette que l'État, sans être polémique, n'ait pas pu clairement assumer la faille dans le fait effectivement de donner tous les moyens, y compris en amont de l'agression, à Yannick Morez pour justement qu'il puisse assumer cette fonction républicaine. Et ça, je crois que c'est quand même une des difficultés de ce dossier.

Et enfin, et ça, je crois que c'est extrêmement important qu'on le souligne, toutes les difficultés que connaissent les élus locaux ne sont pas de même nature. Ce qui s'est passé à Saint-Brévin appartient à l'extrême droite. C'est l'extrême droite qui a toujours agi comme ça. C'est ainsi qu'elle est montée au pouvoir en Allemagne : la respectabilité devant ; l'intimidation, l'agression physique derrière. C'est spécifique à l'extrême droite. Il ne faut pas tout remettre dans le même panier parce que sinon, on ne voit pas clairement où est le danger.

Ça n'enlève rien au fait de condamner tous les autres types d'agressions, mais là, nous sommes spécifiquement sur les méthodes de l'extrême droite.

Mme la MAIRE – Merci. Aïcha Bassal.

Mme BASSAL, Adjointe – Merci Madame la Maire. Comme vous toutes et tous, notre groupe soutient cette motion transpartisane de vœu et la votera pour dire stop, pour dire assez à toute violence contre la démocratie et toute violence contre les élus locaux.

C'est l'occasion, au cours de ce Conseil municipal un peu particulier, avec une solennité toute républicaine, vu l'enjeu qui nous rassemble aujourd'hui, d'affirmer avec gravité que la violence subie par Yannick Morez comme celle subie par de nombreux élus aux quatre coins de notre pays est intolérable.

Elle s'attaque aux élus locaux et par là même, elle s'attaque symboliquement à la démocratie et à notre République tout entière. Ce que Yannick Morez a vécu, ce à quoi d'autres élus ou associations sont confrontés depuis plusieurs mois, c'est la violence antirépublicaine de militants radicalisés qui décident de partir en croisade contre des projets d'intérêt général qu'ils réprouvent.

Aujourd'hui, nous attendons toutes et tous que les coupables de cet acte criminel qui a visé Yannick Morez et sa famille soient identifiés. Ce que nous défendons aujourd'hui dans ce vœu aux côtés de nos collègues dans différentes communes de l'agglomération et du département, c'est la démocratie. Les élus locaux, les maires, les adjoints, les conseillers municipaux en particulier sont les premiers à faire vivre le pacte démocratique. Ce sont les premiers représentants de la République sur le terrain. Défendre Saint-Brévin et défendre les élus, c'est défendre la République, c'est défendre les valeurs de la liberté, d'égalité et de fraternité, c'est défendre la France. Je vous remercie.

Mme la MAIRE – Merci. Juste quelques mots avant de mettre aux voix cette délibération. D'abord, je voudrais saluer le fait que ce Conseil s'apprête à voter à l'unanimité un vœu qui a été déposé à l'initiative de l'AMF de Loire-Atlantique, ça a été rappelé. Je crois que c'est important dans ces moments-là de s'élever, de faire front, de dire ce qui est inacceptable, de dire que quand un maire est attaqué, en réalité c'est toute la République qui est attaquée.

Ensuite, je crois que c'est sain et important de continuer à condamner collectivement les violences, et toutes les violences. Je crois que c'est indispensable de dire qu'à Saint-Brévin, le climat orchestré par l'extrême droite, pas simplement le jour de l'incendie mais depuis des mois, est insupportable, et qu'il doit nous alerter bien au-delà, bien au-delà de la situation de Saint-Brévin.

Je voudrais pour finir simplement partager deux choses. La première, c'est que nous avons eu l'occasion avec l'ensemble des présidents d'intercommunalités, autour de Yannick Morez et de son équipe, d'avoir un échange. Ce qui m'a beaucoup frappée dans cet échange, c'est que deux choses sont ressorties parmi les élus qui étaient autour de la table. La première, c'est le nombre d'élus qui ont rencontré des situations et dont la première réponse qui a été faite dans les différentes forces – et notamment je pense à plusieurs exemples précis côté gendarmerie qui ont été évoqués –, c'est : on ne pourra que peu agir parce qu'on n'a que peu de moyens d'agir. Ce message des élus dans la diversité des sensibilités, je crois vraiment qu'il doit être entendu à sa juste mesure.

Et la deuxième chose que j'ai entendue, c'est aussi une forme de libération de la parole. À ce tour de table, nous étions je crois 20 ou 25. J'ai entendu six, sept, huit élus raconter une histoire et la raconter pour la première fois en disant : « Je n'en ai pas parlé parce que je n'osais pas forcément, parce que je ne voulais pas faire de la publicité à ceux qui ont fait ça. » Je crois que c'est aussi ça, ce qui s'est passé à Saint-Brévin : une forme d'électrochoc de la libération de la parole, d'élus qui disent : « Ce n'est plus possible, ce n'est pas possible. » Et cette dimension-là, aussi, je crois qu'elle doit être entendue. Je partage, de ce point de vue, sur la question de la justice, tout à fait les propos de Laurence Garnier. Je pense que c'est un maillon absolument indispensable du pacte républicain.

Chers collègues, je vous invite à voter cette proposition de vœu. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Qui est favorable à ce vœu ? Ce vœu est donc adopté à l'unanimité et notre séance de cet après-midi est donc achevée. Merci à tous.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 22

Le secrétaire de séance,

La Maire,

Alassane GUISSÉ

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Johanna ROLLAND

A handwritten signature in black ink, featuring a large 'J' followed by a smaller 'd' and a horizontal line.